

**Avis d'enquête préalable à la modification n°1 du**  
**Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**  
**du site patrimonial remarquable de RIOM**

Par arrêté du **23 octobre 2018**, une enquête préalable à la modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de RIOM, d'une durée de trente deux jours, sera ouverte, du **lundi 19 novembre au jeudi 20 décembre 2018 inclus**, en :

**Mairie annexe de RIOM**  
**5, mail Jost Pasquier**  
**63200 RIOM**

Le dossier correspondant et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe soit :

**> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/psvm-riom-a7106.html>

En outre pendant toute la durée de l'enquête, un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme, rue Assas, bâtiment Assas, 4ème étage, porte numéro 434 permettra un accès gratuit au dossier d'enquête publique du lundi au vendredi de 9h à 15h30.

Par décision du 11 septembre 2018, M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné commissaire enquêteur :

**M. Bernard PIGANIOL,**  
Consultant immobilier, expertises.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie annexe le :

- **lundi 19 novembre 2018 de 8h30 à 11h30,**
- **vendredi 30 novembre 2018 de 9h à 12h,**
- **mardi 4 décembre 2018 de 9h à 12h,**
- **mercredi 12 décembre 2018 de 16h à 19h,**
- **jeudi 20 décembre 2018 de 13h30 à 16h30.**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, à M. le Commissaire Enquêteur, en mairie annexe de Riom, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Elles pourront également être consignées par les intéressés par courriel sur le site Internet des services de l'Etat : [pref-enquetes-publiques-expropriation@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-expropriation@puy-de-dome.gouv.fr)

Le présent avis sera également publié par mes soins sur le site internet de la préfecture visé ci-dessus.

Toutes informations concernant ce projet pourront être demandées à :

<p>Riom Limagne et Volcans communauté d'agglomération Mme Brigitte JUILLARD (04 73 33 79 73) <a href="mailto:dstau@ville-riom.fr">dstau@ville-riom.fr</a> 5, mail Jost Pasquier CS 80045 63201 Riom cedex</p>	<p>DRAC Auvergne-Rhône-Alpes M. Régis DELUBAC (04 73 41 27 27) Architecte des Bâtiments de France <a href="mailto:udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr">udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr</a> Hôtel de Chazerat - 4, rue Blaise Pascal 63010 Clermont-Ferrand cedex 1</p>
---	--

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Riom, au siège de Riom Limagne et Volcans et à la préfecture du Puy-de-Dôme (direction des collectivités territoriales et de l'environnement, bureau des affaires juridiques et contentieux) ou sur le site de la préfecture.

Au terme de cette enquête, si l'avis de commissaire enquêteur est favorable, un arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme, approuvant la modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site remarquable de RIOM, pourra être signé.